



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS ET EN VISIOCONFÉRENCE LE 6 SEPTEMBRE 2023 À
19:00**

Personne(s) présente(s) :

M. François Boily, conseiller
Mme Marie Ignaczak, présidente
M. Vincent Perron, vice-président (par visioconférence)
Mme Danielle Pelletier, secrétaire
Mme Andrée Turenne

M. Joé Thériault, conseiller technique

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

- PV du 9 août 2023

4. Sujets

4.1 PIIA – 27, chemin de la Coulée - Construction d'une piscine dans un secteur de forte pente et des bandes de protection.

4.2 PIIA – 127 et 131, chemin du Tour-du-Lac - Construction d'une résidence unifamiliale isolée dans une bande de protection d'un secteur de forte pente, aire de stationnement d'une superficie de 150 m² et plus et dont la superficie est supérieure à 200 m².

4.3 Dérogation mineure – 64, chemin de la Savane - Mur de soutènement et remblai de 6 mètres de haut. **(Demande annulée).**

5. Date de la prochaine réunion du CCU

6. Varia

- Ajout de futur membre du comité
- Ajout d'un dossier de **PIIA - 120, chemin du Bord-de-l'Eau – agrandissement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus.**

7. Clôture de la réunion

1. Ouverture de la réunion

L'assemblée est ouverte à 19 :05.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

3. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal du 9 août 2023 est accepté.

4. Sujets

4.1 PIIA – 27, chemin de la Coulée - Construction d'une piscine hors t



terre dans un secteur de forte pente et des bandes de protection.

Le comité consultatif recommande **de refuser** la demande de permis 2023-00012, au numéro de lot 1 497 510, relatif au PIIA sur les dispositions relatives aux constructions à l'intérieur d'une bande de protection d'un secteur à forte pente (Règl. 09-198, art. 55.13).

Les membres considèrent que le terrain offre d'autres possibilités pour faire l'installation d'une piscine hors terre en dehors de la bande de protection du secteur à forte pente. Un des critères de la réglementation exige qu'il soit démontré que le terrain ne soit pas constructible selon RCI-2010-41.

4.2 PIIA – 127 et 131, chemin du Tour-du-Lac – Construction d'une résidence unifamiliale isolée dans une bande de protection d'un secteur de forte pente, aire de stationnement d'une superficie de 150 m² et plus et dont la superficie est supérieure à 200 m².

Le comité consultatif décide **de reporter** leur décision de la demande 2023-00155, au numéro de lot 1 496 994, relatif au PIIA sur la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans une bande de protection d'un secteur de forte pente, une aire de stationnement d'une superficie de 150 m² et plus et une résidence dont la superficie est supérieure à 200 m² (Règl. 09-198, art. 55.5 55.13).

Les membres ont regardé les plans d'ensemble du projet. Certains éléments ne démontrent pas toute l'envergure qu'aura la résidence. La volumétrie du bâtiment étant de beaucoup supérieure à l'environnement bâti du secteur, les membres demandent une vue avec la végétation.

4.3 PIIA – 120, chemin du Bord-de-l'Eau – Aire de stationnement d'une superficie de 150 m² et plus.

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande 2023-20036, au numéro de lot 1 496 380, relatif au PIIA aux aires de stationnement d'une superficie de 150 m² et plus (règl. 09-198, art. 55.5).

Les membres ont pris connaissance des plans fournis pour rendre leur décision.

5. Date de la prochaine réunion du CCU

La date de la prochaine réunion du CCU est déterminée pour le 4 octobre 2023.

6. Varia

- Ajout de nouveaux membres

Lors de la prochaine séance, le conseil va voter pour l'ajout de deux (2) nouveaux membres. Les membres peuvent vérifier de leur entourage pour connaître des personnes intéressées. Nous ferons les vérifications pour faire un appel de candidatures, si le cas est nécessaire.

- Rapport architectural

Marie nous invite à regarder les documents fournis. Nous céderons des rencontres pour progresser dans la production du rapport à remettre au conseil. Une liste de priorité sera élaborée pour être la plus efficace possible.



7. Clôture de la réunion

Séance terminée à 21:27.

Marie Ignaczak, présidente

Vincent Perron, vice-président